

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le **24 SEP. 2020**

ID : 083-218300507-20200922-2020_119-DE

République Française



Ville de Draguignan

N°2020-119

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**CESSION DES IMMEUBLES CADASTRÉS SECTION N° 946 ET 947 (LOTS 1, 2, 3 ET 4)
SIS 11 RUE GEORGES CISSON, 119 ET 125 RUE DU COMBAT À DRAGUIGNAN**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 22 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIÈS, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :

ALAIN HAINAUT à HUGUES BONNET, MATHIEU WERTH à JEAN-BERNARD MIGLIOLI

ABSENTE :

CHRISTELLE VERNERT LENORMAND

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 24 SEP. 2020

RAPPORTEUR : SOPHIE DUFOUR

Par délibération n° 2017-025 en date du 10 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé le principe de lancer un Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale (CRAC) et un périmètre prioritaire correspondant au parcours commercial en cœur de ville.

Le contrat, qui est entré en vigueur le 31 janvier 2018, a fait l'objet d'un premier compte-rendu annuel, approuvé par délibération n° 2019-184 du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2019.

L'article 17-3 du contrat prévoit notamment que la Commune apportera une participation sous forme d'apport d'immeubles dont elle est propriétaire si cet apport est nécessaire à l'objet du contrat.

La commune est propriétaire des biens suivants :

- un immeuble comprenant un local commercial et des logements cadastré section AB n° 946, sis à Draguignan, 11 rue Georges Cisson et 119 rue du Combat ;
- les lots n° 1, 2, 3 et 4 de l'immeuble cadastré section AB n° 947 sis 125 rue du Combat à Draguignan à usage de local commercial, dont le plan est joint en annexe.

Un avis de valeur n° 2020-050V0777 du service du Domaine concernant ces immeubles a été reçu en mairie le 4 août 2020.

Ces deux immeubles vont faire l'objet d'une restructuration d'ampleur, visant à adapter ces locaux aux attentes actuelles d'enseignes figurant dans les objectifs du CRAC.

Aussi, il est proposé que la commune cède à la SAIEM de Construction de Draguignan, opérateur du CRAC, ces immeubles, constituant ainsi l'apport visé à l'article 17-3 du contrat susvisé. Cette cession se fera à la valeur d'acquisition, soit 361 205,14 €. Cet apport sera entériné par avenant puisqu'il englobe trois années (2019, 2020, 2021). Il n'y aura donc pas de versement au titre de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve la cession amiable des immeubles susvisés, valorisée à hauteur de 361 205,14 € au CRAC ;
- autorise Monsieur le Maire représentant la commune de Draguignan, légalement habilité en vertu des dispositions de l'article L. 1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer l'acte notarié de cession ainsi que tous les actes afférents à cette opération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au CRAC à intervenir.

Fait à Draguignan, le 22 septembre 2020

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
 Reçu en préfecture le 24/09/2020
 Affiché le **24 SEP. 2020**
 ID : 083-218300507-20200922-2020_119-DE-1-6-9

Service des Impôts Foncier suivant :
 Centre des Impôts Foncier de Draguignan
 43, Chemin de Sainte Barbe CS 30407
 83008
 83008 DRAGUIGNAN Cedex
 tél. 04/94/60/48/33 -fax
 cdif.draguignan@dgfip.finances.gouv.fr

Département :
VAR

Commune :
DRAGUIGNAN

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AB
 Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
 Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 11/09/2020
 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
 ©2017 Ministère de l'Action et des
 Comptes publics

AB 946
et 947

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

